

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT GIRONS D'AIGUEVIVES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil.

PRESENTS : M. PAGE, Mme MOLBERT, Mme POIRIER, Mme CAPDEPONT, M. COLLINET, M. DOS SANTOS, Mme LIGNAC, M. RIOU, M. PLET, Mme BOSSUET, M. LAFON.

ABSENTS AYANT DONNE LEUR POUVOIR : M. BOUZERAN à M. DOS SANTOS, M. PLANE à M. PAGE.

ABSENTS : /

ORDRE DU JOUR :

- * Présentation du rapport annuel de la CCB pour l'année 2024.
- * Présentation du rapport annuel du SIAEPA sur le prix et la qualité de l'assainissement non collectif pour l'année 2024.
- * Autorisation de passer un acte avec ENEDIS par rapport à l'implantation d'une ligne électrique souterraine.
- * Adhésion à la convention de participation pour la couverture du risque santé.
- * Souhaits de travaux sur le réseau d'eau potable pour 2026.
- * Personnel : renouvellement des contrats d'Adjoint Technique de Mmes HOAREAU Vanessa et CHRETIEN Valérie.
- * Questions diverses.

Secrétaire de séance : M. PLET Guillaume.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCB POUR L'ANNEE 2024

Le Maire indique que chaque élu a pu prendre connaissance du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes de BLAYE, document qui a été transmis en même temps que la convocation.

Le Maire en profite pour signaler que le PLUi-H devrait se terminer en fin d'année et devrait être opposable aux tiers au cours du premier semestre 2026.

Ce rapport n'appelle aucune observation.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SIAEPA SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2024

Le Maire indique que chaque élu a pu prendre connaissance du rapport d'activité 2024 du SIAEPA, document qui a été transmis en même temps que la convocation.

Ce rapport n'appelle aucune observation.

AUTORISATION DE PASSER UN ACTE AVEC ENEDIS PAR RAPPORT A L'IMPLANTATION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE

Vu la convention sous seing privé signée entre la société ENEDIS et les consorts LAROCHE, anciens propriétaires, le 14 décembre 2020, concernant l'implantation d'une ligne électrique souterraine ;

Considérant le souhait de la commune de SAINT GIRONS D'AIGUEVIVES d'établir au profit d'ENEDIS une servitude à la suite de l'implantation de cette ligne électrique souterraine sur les terrains acquis en date du 5 octobre 2021 ;

Les parcelles sises sur la commune de SAINT GIRONS D'AIGUEVIVES grevées par la servitude sont les suivantes :

Section	N°	Adresse	Surface
ZD	168	Moulins de St Girons	01 ha 18 a 90 ca
ZD	169	Moulins de St Girons	00 ha 55 a 20 ca
ZD	369	Le Bourg Est	01 ha 72 a 06 ca

Total surface : 03 ha 46 a 16 ca

Le projet de cet acte a été adressé à la commune de SAINT GIRONS D'AIGUEVIVES par courrier en date du 09 octobre 2025.

Cette servitude sera consentie moyennant une indemnité globale et forfaitaire de 75,00 € (soixantequinze euros) au profit de la commune.

Les frais d'acte seront à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de servitude qui sera reçu par Me AUGARDE Olivier, notaire à PUYMIROL.
- donne tous pouvoirs au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTE

À la suite de la séance du 25 septembre 2025, le Maire indique que le Comité Social Territorial a rendu un avis en date du 28 octobre 2025 (avis défavorable des représentants du personnel, avis favorable des représentants des collectivités).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer, à compter du 1er janvier 2026, à la convention de participation pour la couverture du risque SANTE susvisée conclue entre le Centre de Gestion et MNFCT (ALTERNATIVE COURTAGE qui a pris effet au 1er janvier 2025 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474) et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la collectivité.
- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité.

Pour ce risque, la participation financière de l'employeur sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion de la Gironde pour son caractère solidaire et responsable.

- de fixer le niveau de participation, pour le risque santé, à **15 € par agent et par mois**, dans la limite de la cotisation versée par l'agent.
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à l'adhésion aux conventions de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Gironde, ainsi que les éventuels avenants à venir.

SOUHAITS DE TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE POUR 2026

Le Maire indique que le syndicat des eaux du blayais a sollicité la Communauté de Communes pour connaître les souhaits de travaux pour l'année 2026 sur le réseau d'eau potable du syndicat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, demande :

- Le renforcement du réseau de la Mairie à la route de Coudurat (ex-carrefour de la Croix) + les 2 maisons Route du Pont du Frène suivant l'intersection + les 4 premières maisons Route de Coudurat. Ces travaux sont demandés depuis plusieurs années.
- Déplacement de la canalisation qui passe sur 4 propriétés privées « au Vèque ».
- Remplacement de la canalisation le long de la D22, route de Blaye (entre « Montiseau » et « Brillonet »).

Le Maire précise que les travaux de remplacement de la canalisation de la Mairie à la D22, sont en cours de réalisation et sont pratiquement terminés.

PERSONNEL : RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ADJOINT TECHNIQUE DE MMES HOAREAU VANESSA ET CHRETIEN VALERIE

- RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ADJOINT TECHNIQUE MME HOAREAU VANESSA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine échéance au 30 novembre 2025 du contrat de Mme HOAREAU Vanessa, Adjoint Technique, qui exerce des fonctions d'agent de service durant la pause méridienne.

Le Conseil Municipal, considérant, les besoins du service, le sérieux et la disponibilité de l'agent :

DECIDE de renouveler le contrat à raison de 6 heures hebdomadaires, à dater du 1^{er} décembre 2025 pour une nouvelle période d'un an.

CHARGE Monsieur le Maire, de conclure le contrat de renouvellement avec l'intéressée.

- RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ADJOINT TECHNIQUE MME CHRETIEN VALÉRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine échéance au 30 novembre 2025 du contrat de Mme CHRETIEN Valérie, Adjoint Technique, qui exerce des fonctions d'agent de service durant la pause méridienne.

Le Conseil Municipal, considérant, les besoins du service, le sérieux et la disponibilité de l'agent :

DECIDE de renouveler le contrat à raison de 11 heures hebdomadaires, à dater du 1^{er} décembre 2025 pour une nouvelle période d'un an.

CHARGE Monsieur le Maire, de conclure le contrat de renouvellement avec l'intéressée.

QUESTIONS DIVERSES

* Le Maire demande aux élus disponibles de fixer une date pour le démontage “d’octobre en Rose”. Certains élus procèderont au démontage lundi 3 novembre à 14h00.

* Le Maire relate la demande de Mme Gwenaëlle GARNIER qui recherche des nouveaux emplacements pour son Food Truck “The Best Thaï Food”.

Il lui reste les créneaux suivants :

- le mardi de 11h à 14h
- le jeudi de 11h à 14h
- le vendredi de 18h à 21h

Le Conseil Municipal ne voit aucun inconvénient à ce que ce Food Truck s’installe sur le parking de la salle des fêtes, au créneau de son choix. Il est tout de même précisé que le créneau du vendredi soir serait peut-être le plus approprié en terme de fréquentation. Affaire à suivre.

* Mme MOLBERT montre aux membres du Conseil l'affiche réalisée pour le concert de chants de Noël qui doit avoir lieu à l'Eglise le samedi 6 décembre 2025 à 16h.

L'affiche étant approuvée par le Conseil Municipal, Mme MOLBERT va pouvoir contacter le prêtre pour avoir son accord avant toute diffusion.

* Le Maire indique avoir reçu le 20 octobre 2025 3 agents du SMICVAL en charge des professionnels et des collectivités. Etaient présents avec lui, les 3 adjointes et M. DOS SANTOS. Ils proposent d'installer un bac à biodéchets roulant au niveau des bâtiments scolaires (pour y déposer les mouchoirs, les serviettes...) et de mettre également à disposition des administrés un bac à biodéchets. Reste à savoir à quel endroit. Certains élus suggèrent le long du mur du cimetière ?? Affaire à suivre. Le ramassage de ces bacs-là se ferait chaque semaine.
Au niveau tarifs, le Maire précise qu'avec le nouveau système de collecte, le coût serait amoindri de 2 000 € par an pour la collectivité avec moins de passage et la mise à disposition d'un bac supplémentaire pour la salle des fêtes.

* M. DOS SANTOS demande au Maire s'il a des nouvelles quant à la réalisation des travaux de façade de l'Hôpital de Jour. Le Maire répond que l'entreprise devait intervenir la dernière semaine d'octobre mais il n'a pas eu de nouvelles...

Avant de quitter la séance, le Conseil décide de fixer la prochaine réunion au jeudi 27 novembre 2025 à 19h00.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Éric PAGE.

Le secrétaire de séance,
Guillaume PLET.